



**Ville de Pointe-Claire**

**SAVOIR  
vert**

Reprise des collectes

## Collecte des résidus verts



**Vous utilisez une poubelle  
ou tout autre contenant réutilisable.**

**La section VERTE s'adresse à vous.**



Pour toutes les résidences  
(sauf celles ayant reçu  
un bac roulant vert  
de 240 litres en 2008)

**Guide et horaire**

Reprise des collectes hebdomadaires

## Collecte des résidus verts et alimentaires



**Vous avez reçu un bac roulant vert  
de 240 litres en 2008.**

**La section BRUNE s'adresse à vous.**

**Guide et horaire**

[www.ville.pointe-claire.qc.ca](http://www.ville.pointe-claire.qc.ca)



Ce document est imprimé sur du papier Enviro 100 de Cascades,  
composé de 100 % de fibres postconsommation et il est recyclable.

## REPRISE des collectes des résidus verts!

Considérant le succès et le taux de participation en 2008, les collectes des résidus verts reprennent cette année.

### Bravo à tous les résidants participants!

Grâce à vous, 673 tonnes de résidus verts ont été détournées du site d'enfouissement et transformées en compost au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM).

En plus de réduire les quantités à enfouir, cela contribue au développement durable de notre collectivité en rendant notre milieu de vie plus sain et plus vert.

Nous vous encourageons à continuer!

	résidus verts (tonnes)	
2007	432	
2008	673	

## Qu'est-ce qu'un résidu vert?

Tous les résidus de jardinage et du potager, notamment les feuilles, le gazon, les mauvaises herbes et les branches attachées en fagots. Les résidus alimentaires (par exemple la viande, les légumes, les fruits, etc.) ne sont pas acceptés.



**Saviez-vous,**  
qu'en moyenne, près de 18 % du sac à ordures est composé de résidus verts?

## Horaire des collectes des résidus verts

Du **5 mai au 30 juin** et du **8 septembre au 24 novembre**

D	L	MARDI	M	J	V	S

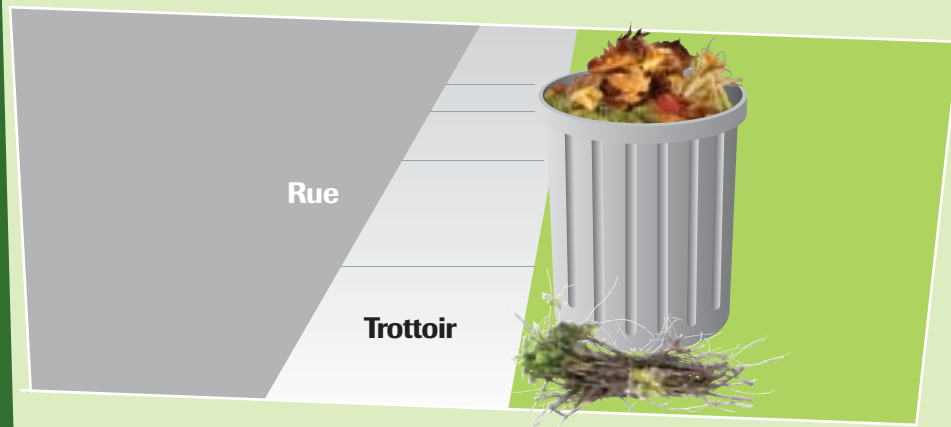
→ Une fois par semaine : le **mardi**

La collecte des RÉSIDUS VERTS sera effectuée entre 7 h et 18 h.



## Comment?

Déposez vos résidus verts dans des poubelles ou tout autre contenant réutilisable (maximum de 100 litres), des boîtes de carton, des sacs compostables ou tout autre sac de plastique conventionnel. Les branches qui ne sont pas déposées dans un contenant doivent être attachées en fagots (ficelle ou corde). La Ville encourage les citoyens à se départir, de manière écologique, de leurs résidus en utilisant des contenants réutilisables ou des sacs compostables.



Comment reconnaître les sacs compostables? Recherchez les logos suivants :



## Matières ACCEPTÉES collecte des résidus verts



### • Les résidus du parterre et du jardin :

- Rognures de gazon sans traitement à l'herbicide ou à l'insecticide et restes de plaques de gazon;
- Résidus de jardinage (fleurs, fruits, plantes et mauvaises herbes);
- Écorces, copeaux de bois, bran de scie et paille;
- Feuilles, brindilles et aiguilles de conifères;
- Branches en fagots dont la longueur est inférieure à 1 mètre et dont le diamètre est inférieur à 5 cm et racines d'arbres de petite taille.



## Matières REFUSÉES collecte des résidus verts

### • Les résidus et les matières tels que :

- Matières recyclables (verre, métal, plastique, papier et carton);
- Matières non biodégradables (pellicules de plastique, polystyrène);
- Produits destinés au sac vert;
- Graisses et huiles minérales;
- Matériaux de construction et de rénovation;
- Peintures et résidus domestiques dangereux (RDD);
- Cendres chaudes;
- Tous les produits pouvant alimenter la combustion;
- Le cristal, la porcelaine, la céramique, la pierre ou toute autre matière de même nature.

### • Les résidus du jardin :

- Matières traitées avec des pesticides, des herbicides ou d'autres produits chimiques.

### • Les résidus de la maison :

- Couches de bébé, culottes d'incontinence, serviettes et tampons sanitaires, cotons-tiges (plastique) et soie dentaire;
- Matières d'origine animale, excréments et litières d'animaux domestiques.

### • Les résidus de la cuisine :

- Résidus alimentaires (crus, cuits ou avariés), fruits et légumes;
- Poissons, fruits de mer, viandes et œufs (incluant coquilles, arêtes et os);
- Produits laitiers, pains, céréales, pâtes, grains et filtres à café, sachets de thé, épis et feuilles de maïs, noix et écales, etc.;
- Gâteaux, sucreries et farine.



### Important

Les branches dont la longueur est supérieure à 1 mètre et dont le diamètre est supérieur à 5 cm ne seront pas ramassées.

## REPRISE HEBDOMADAIRE des collectes des résidus verts et alimentaires!

Cette section s'adresse aux résidants qui ont reçu, en juillet dernier, un bac roulant vert de 240 litres (1 100 sur 9 300 résidences) permettant la collecte des résidus alimentaires en plus des résidus verts.

Considérant le succès et le taux de participation en 2008, ces collectes reprennent cette année.

### Bravo à tous les résidants participants!

Grâce à vous, 760 tonnes de résidus verts et alimentaires ont été détournées du site d'enfouissement et transformées en compost au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM).

Nous vous encourageons à continuer!

(tonnes)	résidus verts	résidus alimentaires
2007	432	22
2008	673	87

## Que sont les résidus verts et alimentaires?

Tous les résidus de jardinage et du potager, notamment les feuilles, le gazon, les mauvaises herbes et les branches attachées en fagots ainsi que les résidus de la cuisine et autres résidus compostables.



### Saviez-vous,

qu'en moyenne, près de 47 % du sac à ordures est composé de résidus verts et alimentaires?

# Horaire des collectes des résidus verts et alimentaires

À compter du **28 avril** ⇒ Une fois par semaine : le **mardi**

D	L	<b>MARDI</b>	M	J	V	S
						

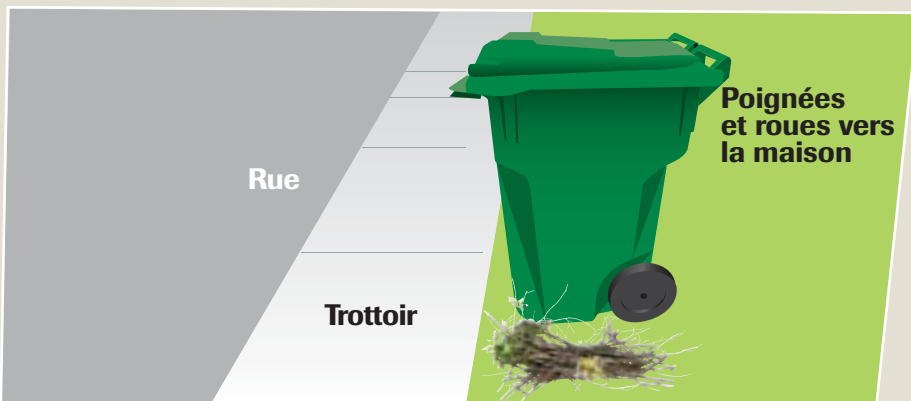
\* Pour la période hivernale, un nouvel horaire sera distribué.

La collecte des **RÉSIDUS VERTS ET ALIMENTAIRES** sera effectuée entre 7 h et 18 h.



## Comment?

Les bacs roulants verts de 240 litres doivent être positionnés au bord de la rue, les poignées et les roues vers la maison. Vous avez des surplus? La Ville encourage les citoyens à se départir de leurs résidus excédentaires, de manière écologique, en utilisant des contenants réutilisables (maximum de 100 litres), des boîtes de carton ou des sacs compostables. Les branches qui ne sont pas déposées dans un contenant doivent être attachées en fagots (ficelle ou corde).



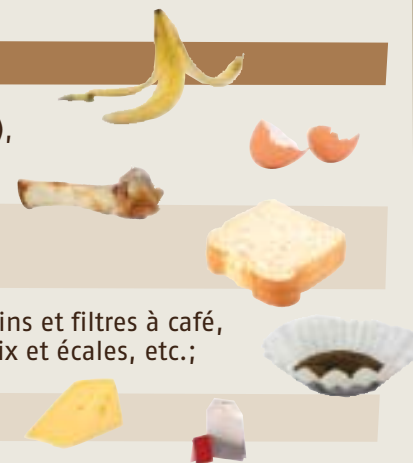
Comment reconnaître les sacs compostables? Recherchez les logos suivants :



## Matières ACCEPTÉES – collecte des résidus verts et alimentaires

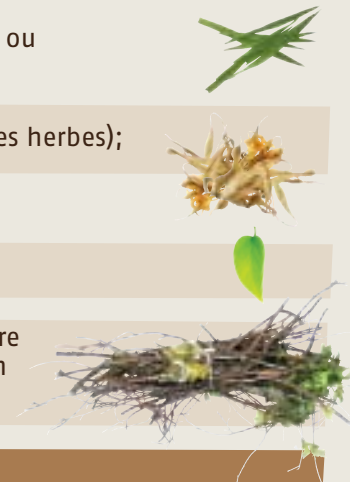
### • Les résidus de la cuisine :

- Résidus alimentaires (crus, cuits ou avariés), fruits et légumes;
- Poissons, fruits de mer, viandes et œufs (incluant coquilles, arêtes et os);
- Produits laitiers, pains, céréales, pâtes, grains et filtres à café, sachets de thé, épis et feuilles de maïs, noix et écales, etc.;
- Gâteaux, sucreries et farine.



### • Les résidus du parterre et du jardin :

- Rognures de gazon sans traitement à l'herbicide ou à l'insecticide et restes de plaques de gazon;
- Résidus de jardinage (fleurs, plantes et mauvaises herbes);
- Écorces, copeaux de bois, bran de scie et paille;
- Feuilles, brindilles et aiguilles de conifères;
- Branches en fagots dont la longueur est inférieure à 1 mètre et dont le diamètre est inférieur à 5 cm et racines d'arbres de petite taille.



### • Les autres résidus :

- Bouchons de liège;
- Cheveux, poils, plumes;
- Cendres de bois non traité éteintes;
- Papiers et cartons souillés (mouchoirs de papier, essuie-tout, boîtes à pizza, serviettes de table, contenants de frites, etc.);



- Litières d'animaux domestiques (sans les excréments).



## Matières REFUSÉES collecte des résidus verts et alimentaires

### • Les résidus et les matières tels que :

- Matières recyclables (verre, métal, plastique, papier et carton);
- Matières non biodégradables (pellicules de plastique, polystyrène);
- Produits destinés au sac vert;
- Graisses et huiles minérales;
- Matériaux de construction et de rénovation;
- Peintures et résidus domestiques dangereux (RDD);
- Cendres chaudes;
- Tout produit pouvant alimenter la combustion;
- Le cristal, la porcelaine, la céramique, la pierre ou toute autre matière de même nature;
- Couches de bébé, culottes d'incontinence, serviettes et tampons sanitaires, cotons-tiges (plastique) et soie dentaire;
- Matières traitées avec des pesticides, des herbicides ou d'autres produits chimiques;
- Animaux et parties d'animaux morts.



### Important

Les branches dont la longueur est supérieure à 1 mètre et dont le diamètre est supérieur à 5 cm ne seront pas ramassées.

## Problèmes d'odeurs et d'insectes?

Même s'il est difficile de les éliminer entièrement, voici quelques trucs et astuces afin d'atténuer les problèmes associés aux insectes et aux odeurs.

- Gardez le couvercle de votre bac bien fermé.
- Sortez votre bac à chaque semaine même s'il n'est pas rempli à pleine capacité.
- Lavez votre bac régulièrement.
- Doublez le fond de votre bac à l'aide de papier journal afin d'absorber le lixiviat.
- Enveloppez les résidus alimentaires dans du papier journal avant de les jeter dans votre bac ou procurez-vous des sacs compostables certifiés.
- Essayez de garder les résidus alimentaires dans le réfrigérateur ou le congélateur jusqu'au jour de la collecte.

L'impression de ce guide sur du papier Enviro 100 plutôt que sur du papier vierge a réduit notre empreinte écologique de :  
Arbre(s) : 8  
Eau : 22 712 litres  
Déchets solides : 240 kg  
Gaz naturel : 34 m<sup>3</sup>  
Matières en suspension dans l'eau : 1,5 kg  
Émissions atmosphériques : 527 kg

Source : [www.wwf.ca](http://www.wwf.ca)